Bure, le 06 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Marc-Antoine Martin
03 29 75 53 74
marc-antoine.martin@andra.fr
www.andra.fr

L'Andra répond aux accusations sur le potentiel géothermique autour de Cigéo

En réponse aux accusations réitérées ce lundi 4 novembre par certaines associations, l'Andra réaffirme que les ressources géothermiques ne sont pas exceptionnelles dans la zone qu'elle étudie en vue d'y implanter le Centre industriel de stockage géologique profond Cigéo destiné aux déchets radioactifs français dits « de haute activité et de moyenne activité à vie longue ». Elle précise également que le projet Cigéo resterait compatible avec l'exploitation éventuelle d'un potentiel géothermique profond dans les départements de la Meuse et de la Haute-Marne en dehors de l'installation souterraine de Cigéo.

Lundi 4 novembre, l'Andra a de nouveau été accusée par des associations opposées au stockage profond de mentir sur le potentiel géothermique du site étudié pour l'implantation du projet Cigéo.

L'Andra réfute ces accusations exprimées alors que le Comité local d'information et de suivi du Laboratoire (CLIS), réuni en assemblée générale, avait fait le point sur le potentiel géothermique de la région de Bure en interrogeant MM. Romain Vernier, du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), et Vincent Badoux, du cabinet suisse Géowatt AG.

Ainsi, l'Andra précise que ses dernières conclusions sont basées sur les mesures obtenues en 2007 et 2008 dans son forage EST 433

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

réalisé, dans les règles de l'art, à Montiers-sur-Saulx, au centre de la zone géologique de 250 km² prospectée pour le projet Cigéo. Ce forage visait à répondre à l'Autorité de sureté nucléaire (ASN) qui exige que le site du stockage profond soit « *choisi de façon à éviter des zones pouvant présenter un intérêt exceptionnel en termes de ressources souterraines.* » (cf. Guide de sûreté relatif au stockage définitif des déchets radioactifs en formation géologique profonde).

Le cas de la géothermie est particulier, puisque ce type de ressource est présent sur tout le globe. Le stockage profond doit donc être implanté dans une zone où le potentiel géothermique n'est pas exceptionnel par rapport aux ressources en eau chaude souterraine présentes ailleurs en France.

Ainsi, les résultats obtenus ayant montré que le gradient géothermique local était normal (~30°C/km soit une température de 66°C à environ 1 800 mètres de profondeur et que la salinité est très élevée (180 grammes/litre), l'Andra réaffirme qu'il n'existe pas de ressources géothermiques profondes exceptionnelles dans la zone étudiée pour l'implantation de Cigéo.

Dans son rapport n°4 de juin 2010, la Commission nationale d'évaluation (CNE) a abouti aux mêmes conclusions : « *Le Trias de la région de Bure ne représente pas une ressource géothermique potentielle attractive dans les conditions technologiques et économiques actuelles.* »

En outre, l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) considère que « *au regard des critères définis par l'ASN, le potentiel géothermique du secteur de Meuse/Haute-Marne n'est pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo* ».

Par ailleurs, il est tout à fait possible de réaliser des projets de géothermie profonde dans la région en dehors de l'installation souterraine de Cigéo qui serait implantée, si elle est autorisée, dans une zone de 30 km². Par précaution, l'Andra a tout de même envisagé que l'on puisse exploiter le sous-sol au niveau du stockage et qu'une intrusion puisse avoir lieu. Les analyses ont montré que même dans ce cas, le stockage conserverait de bonnes capacités de confinement.

Enfin, comme partout en France, la géothermie de surface (moins de 100 mètres de profondeur) permettant d'alimenter des maisons individuelles et des immeubles via des pompes à chaleur, est également réalisable localement. L'exploitation de ces ressources en surface serait aussi compatible avec Cigéo, même au droit des installations souterraines situées à environ 500 mètres de profondeur.